

En 2020 = le GPL un levier clé pour développer une mobilité durable en France et en Europe !

Les qualités du GPL & BioGPL inscrites dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Le 23 avril 2020, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) portant sur la période 2019-2028. Cette PPE trace l'avenir énergétique de la France pour les 10 prochaines années avec pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle fixe ainsi le cap pour toutes les filières énergétiques qui pourront constituer, de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

Pour développer une mobilité plus propre, la PPE indique que *"Le développement des carburants alternatifs, à savoir des Gaz Naturel Véhicule, GPL, électricité, hydrogène, etc., représente un levier important pour la transition du secteur des transports, en particulier celles du transport routier et du transport fluvial."*

La PPE souligne l'intérêt de la solution GPL et du BioGPL pour réduire les émissions de CO₂ et améliorer la qualité de l'air :

"Le GPL assure un gain environnemental substantiel par rapport à l'essence ou au gazole. Il peut permettre une réduction des émissions des flottes de voitures particulières existantes avec peu d'investissement des pouvoirs publics. Il s'inscrit donc dans les objectifs nationaux et apporte une alternative viable en période de transition du parc de véhicules particuliers vers des véhicules à faibles ou très faibles émissions. (...) La consommation de GPL dans le monde et en Europe est en forte croissance".

La PPE présente à ce titre des objectifs de développement des immatriculations :

Objectifs et mesures pour développer les infrastructures de recharge pour carburants alternatifs

Filière	Etat des lieux (fin 2019)	Objectifs – 2023	Objectifs – 2028
Électricité	28 000 points de recharge ouverts au public	100 000 points de recharge ouverts au public	
GPL-c	1 650 stations	Développement du parc de véhicules uniquement : L'infrastructure existante est capable d'assurer l'approvisionnement d'un parc de véhicules environ 10 fois supérieur au parc roulant actuel	
Hydrogène	Une trentaine de stations	100 stations	400 à 1000 stations
GNV (GNL et GNC)	110 stations GNC et 35 stations GNL	140 à 360 stations	330 à 840 stations
GNL maritime	Le Havre Marseille -Fos Dunkerque Nantes Saint-Nazaire	Développement dans tous les grands ports	
Electricité à quai	Marseille (3 postes)	Au cas par cas, utilisation du GNL à quai pour fournir l'électricité à tous les bateaux (plus de flexibilité, puissances élevées)	

Le GPL :

➔ une offre de véhicules qui s'étoffe en France

1 – Les constructeurs lancent de nouveaux modèles au GPL :

Renault vient de lancer la Clio V Eco-G et la Captur Eco-G et Dacia propose pratiquement toute sa gamme en version GPL : <https://www.cfbp.fr/les-usages/carburant-gpl/acheter-vehicule-gpl>

2 - Les véhicules essence peuvent aussi être équipés au GPL :

Il est possible de faire équiper par un installateur professionnel GPL quasiment tous les véhicules essence neufs ou d'occasion correctement entretenus. L'adaptation coûte environ 1 500 à 3 500 € HT en fonction du modèle et de la cylindrée du véhicule d'origine.

➔ une solution qui se développe en Europe

Le GPL est défini comme carburant alternatif par l'Union européenne. Il a prouvé son efficacité pour réduire les émissions de CO₂ et de polluants locaux, sans peser sur la dépense publique et en étant facilement accessible pour les automobilistes.

C'est pourquoi de nombreux pouvoirs publics nationaux et locaux encouragent le développement du GPL et l'intègrent dans leurs politiques environnementales.

En Europe, le parc est en régulière et forte augmentation :

Plus de 15 millions de véhicules GPL circulent (+ 25% en 8 ans).

- + 50% de véhicules en circulation en 10 ans avec 7 800 000 véhicules
- 180 229 immatriculations GPL (soit +10,9% comparé à 2018).

Plusieurs pays se démarquent pour leur engagement dans la mobilité durable et plus particulièrement au GPL.

- **Italie** : le GPL est le carburant alternatif le plus utilisé et le plus populaire.

Plus de 135 000 immatriculations GPL en 2019, soit une augmentation de près de 10% comparé à 2018, et 7% des ventes de véhicules neufs.

Le parc compte plus de 2 300 000 véhicules GPL.

GPL				
n.	MARCA	MODELLO	gen. / dic.	
			2019	2018
1	DACIA	DUSTER	23.398	4.887
2	FIAT	PANDA	21.391	12.100
3	LANCIA	YPSILON	18.409	11.303
4	DACIA	SANDERO	11.551	7.304
5	OPEL	CORSA	10.736	9.431
6	RENAULT	CLIO	5.419	7.709
7	KIA	STONIC	4.960	709
8	FIAT	500	4.930	4.233
9	KIA	PICANTO	4.763	3.236
10	OPEL	MOKKA	3.820	4.639
	altre		27.464	59.827
			136.841	125.378
			7,1	6,5

- **Pologne** : 3 135 000 véhicules GPL en circulation

- **Allemagne** : 395 000 véhicules GPL en circulation. **Immatriculations GPL 2019 : + 55,6 %.**

- **Grèce** : plus de 300 000 véhicules GPL en circulation (contre 160 000 en 2011)

- **France** : 200 000 véhicules particuliers ou utilitaires roulent aujourd'hui au GPL. Il s'agit, du plus grand parc roulant de véhicules à énergie alternative avec le parc de véhicules hybrides et électriques.

- **Espagne** : 80 000 véhicules en circulation (contre 7 000 en 2011).

19 715 immatriculations GPL en 2019 : soit +15% comparé à 2018.

Aujourd'hui, plus de 27 millions de véhicules GPL circulent dans le monde.

➔ un carburant alternatif disponible partout

En France, le GPL dispose d'un réseau bien réparti de 1 650 stations-service sur l'ensemble du territoire (soit 1 station tous les 60 km environ). En Europe, il est largement présent et disponible à travers les 27 pays de l'UE avec un réseau de distribution de plus de 31 600 stations-service.

Dans le cadre de la directive européenne sur le développement des infrastructures de distribution des carburants alternatifs, le réseau de distribution du GPL est le seul réseau d'énergie alternative à ne pas faire l'objet d'obligations de développement, celui-ci étant reconnu suffisamment dense.

➔ de nombreux avantages pour faciliter la transition

Le GPL est composé de deux gaz d'origine naturelle, le butane et le propane. Il provient principalement et de manière croissante des champs de gaz (à 70% à l'heure actuelle), et pour le reste du raffinage. Parallèlement, le BioGPL, GPL d'origine renouvelable se développe sur le territoire.

A l'usage :

- Tous les véhicules GPL sont classés **Crit'air 1** en raison de leurs qualités environnementales. Ils ne sont soumis à aucune restriction de circulation en cas de pic de pollution dans les grandes agglomérations.
- Le GPL est aussi une solution économique pour continuer à circuler sans changer de voiture. Pratiquement tous les véhicules essence, neufs ou d'occasion, peuvent être équipés au GPL et bénéficier, une fois au GPL, de la vignette Crit'air 1 et des mêmes avantages.
- Tous les véhicules GPL qui émettent moins de 100 grammes de CO₂/km, sont exonérés de la Taxe sur les Véhicules de Société (TVS).
- Le prix moyen du GPL à la pompe = 0,86 €/l (en 2019).
- La bi-carburant essence + GPL offre une très grande autonomie.
- Les véhicules GPL bénéficient de gratuités et de tarifs réduits en voirie et dans les parkings souterrains.

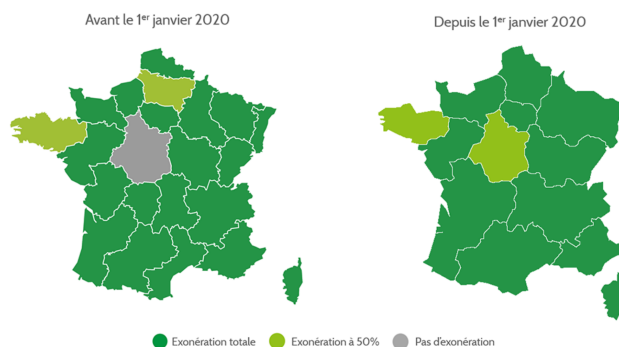
A l'achat :

- La TVA est récupérable à 100% sur l'achat de GPL carburant et la TICPE est à taux réduit (12ct/l) comparé aux carburants traditionnels (près de 70 ct/l pour l'essence).
- La prime à la conversion pour un véhicule GPL neuf ou d'occasion peut atteindre jusqu'à 3 000€.
- **L'exonération de la carte grise.** Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'intégralité des régions offre une exonération du certificat d'immatriculation pour les véhicules GPL, qu'elle soit totale ou à 50%.

2 nouvelles régions offrent une exonération

- La région Hauts de France qui offrait déjà une exonération entre 50% et 100%, offre désormais la gratuité du certificat d'immatriculation sur l'ensemble de son territoire ;
- La région Centre Val de Loire, qui n'offrait pas d'exonération, offre à présent 50% de réduction.

Ces mesures s'inscrivent dans une volonté d'inciter au développement d'une mobilité plus durable et à l'amélioration de la qualité de l'air.



À propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière du butane et du propane. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des gaz butane et propane. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL utilisé comme carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.vehicule-gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)